

Des mêmes auteurs

AUX MÊMES ÉDITIONS

Histoire de l'Europe
u la direction de Jean Carpentier et François Lebrun,
en collaboration avec Jean-Pierre Arrignon,
Jean-Jacques Becker, Dominique Borne,
Elisabeth Carpentier,
Jean-Pierre Pautreau et Alain Tranoy,
préface de René Rémond)
1990
et « Points Histoire » n° 157, 1992 et 2014

Histoire de la Méditerranée
(ous la direction de Jean Carpentier et François Lebrun,
en collaboration avec Bartolomé Bennassar,
Dominique Borne, Elisabeth Carpentier,
Claude Liauzu et Alain Tranoy)
1998
et « Points Histoire » n° 300, 2001 et 2017

sous la direction de
J. Carpentier et F. Lebrun
en collaboration avec
E. Carpentier, J.-M. Mayeur
et A. Tranoy

Histoire de France

PREFACE
DE JACQUES LE GOFF

Edition mise à jour en 2000

Editions du Seuil

La France de Louis XV et de Louis XVI

est du devoir de bons et fidèles conseillers ; que l'ordre public tout entier émane de moi ; que j'en suis le gardien suprême ; que mon peuple n'est qu'un avec moi et que les droits et les intérêts de la nation, dont on ne peut faire un corps séparé du monarque, sont nécessairement unis avec les miens et ne reposent qu'en mes mains. Je suis persuadé que les officiers de mes cours ne perdront jamais de vue ces maximes sacrées et immuables qui sont gravées dans le cœur de tout sujet fidèle. »

D'après Dechappe, *L'Histoire par les textes
De la Renaissance à la Révolution*, Paris, 1939, p. 118

Moins de vingt-cinq ans avant la Révolution, ce discours est une réaffirmation solennelle et explicite des « maximes sacrées et immuables » qui sont les fondements mêmes de la monarchie absolue de droit divin : le roi détient tous les pouvoirs et, s'il les délègue, il ne les partage avec aucun de ses sujets, individuellement ou en corps ; il s'identifie totalement à la nation, qui ne peut s'exprimer que par lui.

20. La Révolution et l'Empire

I. La crise révolutionnaire

En dix années prodigieusement denses, les Français ont mis à bas les cadres séculaires de leur vie politique et sociale et en ont créé de nouveaux. Face aux périls intérieurs et extérieurs, ils ont développé en eux un sentiment national qui les a unis pour obtenir la victoire. Mais, las des tensions, ils ont finalement remis leurs destinées dans les mains d'un général vainqueur soutenu par une bourgeoisie parvenue au pouvoir.

Le quart de siècle qui sépare les règnes de Louis XVI et de Louis XVIII n'a pas d'égal dans l'histoire de la France et peu dans celle de l'Europe. Par l'aventure militaire qui a préparé le nouveau visage de l'Europe, par le bouleversement des structures qui a remodelé l'organisation de la France, par le reclassement social qui a mis en place pour le siècle à venir la nouvelle classe dirigeante et par l'enracinement d'un sentiment national jusqu'alors diffus, il a donné à la France et au monde des caractères et des valeurs qui les font vivre encore.

Le changement de régime

La mise à bas d'un système. Les Français l'avaient déjà dit. Que ce soit par la voix des cahiers de doléances, ce tableau souvent stéréotypé des mécontentements du peuple français en 1789, ou par la longue critique émise au long du siècle par l'élite éclairée du pays, ils avaient dénoncé l'écart existant entre l'ordre poli-

tique et social établi et la réalité du pays. Contesté, cet ordre l'était donc. Mais il n'en était pas moins ferme sur ses bases et seule une crise forte pouvait l'ébranler. Le délabrement des finances du régime allait en fournir l'occasion.

C'est bien en effet le besoin d'argent qui avait poussé Brienne à su gérer au roi la convocation de cette anti ue ins ution, les *états généraux. Ceux-ci se réunissent donc à Versailles le 5 mai 1789 mais, très vite, ils transgressent le cadre de leur tâche et s'érigent, les 17 et 20 juin 1789, en une Assemblée nationale et constituante. Et comme, le 1 juillet, en prenant la Bastille, le peuple affirme sa capacité d'imposer sa volonté, il ne reste au pouvoir qu'à accepter l'état de fait. Et, par là, la royauté efface deux traits de son pouvoir absolu, l'origine divine – le pouvoir ne vient plus de Dieu mais de la nation – et le droit de dire la loi – celle-ci désormais dépendra d'un texte constitutionnel.

En même temps que l'ordre politique, l'ordre social est bousculé et plus même que ne le souhaitaient les constituants. Car, alors qu'à Versailles on parle politique, le peuple des campagnes, victime de mauvaises récoltes et d'une réaction seigneuriale qui s'appesantit sur lui, s'énerve. En juillet 1789, une « Grande Peur » traverse la France rurale. Née de rumeurs mal fondées, elle arme les paysans contre les « brigands », les conduit à l'assaut des archives et des * mans-terriers nobles et lisse une fois la crise passée, une population armée et, s'il le faut prête à l'action. Aussi, à Versailles, prend-on en compte le mouvement. Et, dans la nuit du 4 août, on décide l'abolition des privilèges, abolition nuancée puisque seuls sont supprimés les droits féodaux ayant le caractère d'une servitude personnelle, les autres étant rachetables seulement mais abolition toutant. La société des trois ordres n'est plus.

Le clergé enfin, cette force morale et politique, parce qu'il a des biens, et que l'État a besoin d'argent, se voit privé de ceux-ci le 2 novembre 1789 et doté d'une « constitution civile » le 12 juillet 1790, sans qu'on en ait référé au pape ou au roi. L'Église est donc ébranlée, les prêtres fonctionnarisés. En quelques mois s'est effondré le système dans lequel vivait la France depuis des siècles.

La reconstruction. Il fallait donc en reconstruire un autre et, là, tenir compte des réalités. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 prononce ces mots essentiels : les hommes sont « libres et égaux en droits », « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation ». Mais la Constitution de 1791, qu'on élabore, donne de larges pouvoirs au roi et fait élire l'Assemblée législative par des « citoyens actifs » pris parmi les seuls possédants ; on ne se résigne pas à abolir l'esclavage ; la propriété reste un droit aussi imprescriptible que la liberté et la résistance à l'oppression ; les biens du clergé confisqués sont revendus en lots si grands que seuls ceux qui sont déjà propriétaires peuvent les acquérir. La « liberté du travail » enfin, reconnue par la loi Le Chapelier du 14 juin 1791, n'est que celle qui interdit aux ouvriers le *compagnonnage et la grève. Le monde des propriétaires a su préserver ses intérêts.

On réorganise aussi l'État et, dans le maquis des institutions balayées par l'abolition des privilèges, on taille des voies claires. Une circonscription nouvelle, cadre unique de tous les services publics et de la représentation nationale, est créée : c'est le département, qu'on subdivise en districts (ils deviendront des arrondissements), cantons et communes, et, à l'intérieur, se met en place un personnel entièrement élu. L'ancien système d'impôts est supprimé, et trois nouvelles « contributions », ainsi appelle-t-on désormais l'impôt, voient le jour : la foncière, la mobilière et, pour les commerçants, la *patente. La monarchie nouvelle, constitutionnelle et censitaire, a donc établi un ordre nouveau, uniformisé et décentralisé. Ce ne sera pas pour longtemps.

La montée des déséquilibres. 1790, l'année heureuse, a-t-on pu dire. Certes. A l'extérieur, la Constituante a déclaré la paix au monde, le 20 mars 1790, et à l'intérieur elle croit pouvoir mettre en place le nouveau régime que ses comités élaborent par un travail acharné. Mais l'instabilité prédomine.

Le pouvoir établi par la nouvelle Constituante de 1791 est paralysé par un trop grand partage du législatif et de l'exécutif, et se trouve sans prise sur une administration désormais entière-

ment élue. Surtout, deux forces opposées se dessinent de plus en plus. D'un côté, Paris, qui, après le 14 juillet, s'est donné un maire, une garde nationale et, depuis octobre 1789, tient en son pouvoir le roi et l'Assemblée, qu'il a ramenés de Versailles. De l'autre, une noblesse, qui, dépouillée de ses privilèges, veut pousser le roi à l'intransigeance et commence à émigrer pour trouver près des princes étrangers refuge et soutien armé. Et, devant cela, Louis XVI, ouvert, intelligent, mais faible et déchiré dans sa conscience chrétienne, surtout lorsque le clergé, face au serment de fidélité « au roi et à la nation » qu'on lui impose, se divise en « jureurs » et en « réfractaires », ne cesse d'hésiter. Quand enfin il choisit, s'enfuit vers l'étranger le 20 juin 1791, mais se fait reprendre à Varennes, il ruine à peu près le réel prestige qu'il possédait encore.

Ainsi, la faiblesse du pouvoir, le trouble religieux, la crise financière, que les émissions d'*assignats de plus en plus dépréciés ne résolvent pas, et l'inquiétude naissante de l'étranger devant la nouvelle doctrine du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » mènent à des extrémités que n'avaient pas prévues les députés de 1789.

La nation en marche

La nation en marche dans la paix. Au travers de ces secousses, dans la paix d'abord, plus tard dans la guerre, se forge un sentiment national qui, plus qu'avant, prend racine dans le cœur des nombreux citoyens. Les grandes décisions ne sont plus la seule affaire du roi et de l'Assemblée, elles sont l'affaire de tous. Les actes politiques se préparent dans les clubs parisiens, celui des feuillants, modéré, celui des cordeliers, prêt à s'appuyer sur les faubourgs populaires, celui des jacobins, qui peu à peu accepte l'idée de la République et s'est donné un important réseau de quelque deux mille filiales provinciales, les « sociétés populaires ». Pour former et informer le citoyen, la presse se développe et on lit – souvent à haute voix –, on commente *les Révolutions de France et de Brabant* de Camille Desmoulins ou le populaire *Ami du peuple* de Marat. Spontanément, des municipalités avec leur garde nationale se fédèrent entre elles et l'on

atteint l'apothéose le 14 juillet 1790, à Paris, lorsqu'une fête de la *Fédération croit unir tous les Français dans un commun serment de fidélité « à la nation et à la loi et au roi ».

Plus profondément aussi, la France se donne les moyens de son unité. On projette d'unifier en un seul code juridique la diversité des droits et des coutumes. Le 26 mars 1791, on pose les bases d'un nouveau système décimal de poids et mesures fondé sur le mètre et le gramme et valable pour tout le pays : le *système mét... On veille à diffuser les textes législatifs en les traduisant dans les différents patois (décret du 14 janvier 1790), mais on lance aussi une enquête relative à ceux-ci qui demande à la question 29 : « Quelle serait l'importance religieuse et politique de détruire entièrement ce patois ? »... Mais c'est bien la guerre qui, à ces diverses entreprises, allait apporter sa redoutable force d'accélération.

La nation en marche dans la guerre. La République. Personne, en 1791, ne voit dans le gouvernement en place un système suffisamment fort pour ramener la stabilité. Or les girondins, éléments moteurs de l'Assemblée législative, pensent qu'une guerre extérieure diffuserait la Révolution hors du pays et l'affermirait à l'intérieur. Et Louis XVI pense aussi à la guerre, mais avec l'espérance inverse d'une victoire des princes étrangers. Aussi, sauf celle de Robespierre encore peu écoutée, aucune voix ne s'élève quand, le 20 avril 1792, la France déclare la guerre au « roi de Bohême et de Hongrie ».

C'est la guerre désormais qui donne le mouvement. L'enthousiasme gagne le pays, le *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, composé dès le 25 avril à Strasbourg par Rouge Lisle, gagne Marseille puis Paris avec les volontaires qui le chantent. L'enthousiasme mais aussi la radicalisation : à l'Assemblée, qui veut déporter les prêtres réfractaires suspects de trahison, et établir à Soissons un camp de 20 000 *fédérés qui pourraient faire la loi à Paris, Louis XVI oppose son veto. Mais Paris alors, contre le gré même des girondins, s'insurge et, après une vaine tentative le 20 juin, se donne les 9 et 10 août 1792 une commune insurrectionnelle dont Danton est le substitut, et impose à la Législative l'arrestation et la destitution de Louis XVI. Un Conseil provi-

soire organise des élections. Au milieu des violences, des massacres de septembre, et des mesures extrêmes, surtout antireligieuses, il permet la désignation d'une assemblée nouvelle, la Convention, dont l'acte fondateur est de proclamer que le 22 septembre 1792 devient le premier jour de l'an I de la République.

L'an I, l'an II, les mois tragiques. Ainsi la République est née, et il faut l'imposer. Mais il faut lutter aussi contre les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur et, donc, mettre en place un régime d'exception, le gouvernement révolutionnaire, dont, le 25 décembre 1793 (5 nivôse an II), Robespierre dira l'esprit : « Si le but du gouvernement constitutionnel est de conserver la République, celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder [...] ; si celui-ci doit aux bons citoyens toute la protection nationale, il ne doit aux ennemis du peuple que la mort. »

Par la force des choses, la plus grande centralisation s'impose. A Paris, tout part du Comité de salut public et de ses douze membres : il est aidé par le Comité de sûreté générale avec son bras armé, le Tribunal révolutionnaire, et, en province, par les agents nationaux et les représentants en mission. Il dicte sa loi à la Convention, où s'imposent les « montagnards », prend appui sur le Club des jacobins et les sociétés populaires, et peut donc prendre les mesures les plus impitoyables. On creuse le fossé de sang avec l'Ancien Régime en condamnant Louis XVI à mort et en l'exécutant le 21 janvier 1793. On met la Terreur à l'ordre du jour le 5 septembre, et le 17 une loi des suspects alimente la guillotine, à Paris surtout, mais aussi à Bordeaux, Marseille, Lyon... Pour répondre à la demande populaire, on supprime radicalement et sans indemnisation tous les droits féodaux le 17 juillet 1793, et, parce que la crise financière s'aggrave et que la spéculation croît, on décrète, le 29 septembre, le maximum général des prix et des salaires. Mais il faut aussi la victoire.

Et celle-ci viendra, mais non sans mal. L'armée, faite de volontaires et d'anciens menés par des chefs ardents (on en viendra à guillotiner les généraux vaincus), s'accroît avec la levée de 300 000 hommes en mars 1793 et la « levée en masse » de septembre, qui va entraîner un dangereux mécontentement

populaire. Mais l'ennemi est partout, à l'extérieur comme à l'intérieur.

A l'extérieur, les Prussiens, repoussés à Valmy le 20 septembre 1792, et les Autrichiens reçoivent, après la mort de Louis XVI, l'appui des Anglais, des Espagnols et des Hollandais. Et il faudra attendre l'automne 1793 pour que le redressement s'opère, et la victoire de Fleurus, le 26 juin 1794, pour que soit reprise l'offensive.

Dans les campagnes de l'ouest de la France, la levée de 300 000 hommes et plus encore les mesures antireligieuses provoquent en mars 1793 des soulèvements vite réprimés, sauf dans ce que les conventionnels appelleront la « Vendée » (en fait, en plus de ce département, une partie de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire, et des Deux-Sèvres). Là, les troupes républicaines, peu nombreuses, mal commandées, sont battues, et une « armée catholique et royale » s'empare de Saumur et Angers, mais elle échoue devant Nantes, est battue à Cholet (en octobre), franchit la Loire et tente, jusqu'à Granville, une « virée de galerne » pour rejoindre les Anglais. La virée s'achève en désastre à Savenay le 23 décembre. Et, pendant l'hiver de 1794, des colonnes mobiles, dites « infernales », ravagent le pays et y sèment la mort et la ruine.

En outre, de nombreuses provinces s'insurgent contre le joug parisien. Pourtant, l'insurrection « fédéraliste » sera, elle aussi, brisée. Lyon devient « Commune affranchie », Bordeaux et ses girondins sont écrasés ; à Toulon, Bonaparte est l'artisan de la soumission de « Port-la-Montagne ».

Inversant une formule de Camille Desmoulins, on pourrait donc dire que la guerre a nationalisé la Révolution. Puissante naguère et maintenant suspecte de collusion avec l'ennemi, la religion est objet d'hostilité ouverte : on persécute les prêtres, on se livre à des mascarades antireligieuses, on détruit les œuvres d'art dans les églises, plus fondamentalement on multiplie les fêtes civiles qui veulent relayer les anciennes célébrations, on retire au clergé la tenue des registres paroissiaux remplacés par ceux de l'état civil, et, surtout, par la mise en place du calendrier révolutionnaire, on tente d'établir un nouvel ordre du temps, non chrétien (*document 1, p. 250*). L'information des citoyens devient

une préoccupation majeure, et clubs et sociétés populaires deviennent les lieux de lecture d'une presse qui veut guider l'opinion. Le rêve d'une instruction publique qui enseignerait l'amour de la patrie et la haine des tyrans anime les plans de réforme. Une politique de la langue s'affirme, qui voit dans le français la langue de la nation et dans le patois celle de l'obscurantisme, voire de la trahison (*document 2, p. 252*). A Paris enfin, un homme nouveau, le « sans-culotte » portant pique, pantalon rayé, bonnet phrygien à cocarde tricolore, devient l'acteur premier des mouvements populaires et pèse physiquement sur l'action gouvernementale. Mais c'est justement lorsque se dessine une fêlure en 1794 entre cet homme-là et le gouvernement que vacille l'unité de la nation en marche.

En effet, au sein des instances dirigeantes, l'unité est souvent difficile. Robespierre, surtout, y est longtemps parvenu. Mais, dès l'automne 1793, l'aile marchante du mouvement révolutionnaire commence à être soupçonnée : on arrête Jacques Roux, qui naguère réclamait la mort contre les accapareurs. C'est surtout avec le recul des dangers les plus pressants que la prudence reprend ses droits. Alors qu'on en vient à guillotiner non plus des prêtres ou des nobles, mais Danton ou Hébert le journaliste du populaire *Père Duchesne*, alors que Robespierre s'isole de plus en plus dans un pouvoir en quelque sorte absolu, la coalition de la peur s'organise et triomphe. Elle fait tomber, le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), les têtes de Robespierre et de ses amis, et assure par là sa propre survie et le temps du reflux.

La République bourgeoise et la Grande Nation

Protéger l'acquis. Les vainqueurs de Thermidor ne veulent plus aller de l'avant mais consolider ce qui a été acquis. Ils ont acheté des biens au clergé, beaucoup ont voté la mort du roi, et ils refusent l'Ancien Régime. Ils ont proclamé leur horreur du sang versé – craignant qu'il ne fût le leur – et leur attachement à la propriété ; ils refusent donc le mouvement populaire. La Constitution de l'an I rédigée sous la Terreur leur paraissait trop égalitariste ; ils préfèrent celle de l'an III, qui, partageant le pouvoir exécutif entre les cinq membres d'un Directoire et le

législatif entre deux assemblées, le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents, assure les avantages du juste milieu, mais apporte aussi les inconvénients de l'instabilité.

Ainsi vivra donc cette République « bourgeoise » pendant cinq ans, de 1794 à 1799, sans cesse inquiétée sur sa droite, puis sur sa gauche, et sans cesse prenant appui sur l'une pour combattre l'autre. C'est la menace royaliste qui pousse en 1795 à exiger que les deux tiers des membres des nouvelles assemblées soient pris dans l'ancienne Convention ou, en 1797, à casser l'élection de quarante-neuf départements. C'est la peur du peuple exigeant « du pain et la Constitution de l'an I », se dressant contre la jeunesse dorée des « muscadins » et des « merveilleuses », contre la fin du maximum et le rétablissement de la liberté des cultes, qui conduit à l'écrasement des émeutes de la famine de prairial an III (1795) et à l'élimination en 1797 de Gracchus Babeuf, qui rêvait d'une « Vendée plébéienne » et croyait en un communisme agraire vécu par une société d'égaux.

Mais, face aux turbulences politiques, à la crise sociale, à la crise financière qui fait abandonner l'assignat totalement déprécié pour d'éphémères *mandats territoriaux, la fragile voie médiane ne peut être gardée. Et cela d'autant moins que c'est vers les armées que tous les regards se tournent.

Exporter la Révolution. Le souffle en effet n'est plus dans les sections parisiennes ou dans le Club des jacobins ; il est dans les troupes conquérantes qui, après Fleurus et l'entrée en Belgique, brisent la coalition et ouvrent la voie à une Grande Nation porteuse de l'idéal révolutionnaire.

Prusse, Espagne et Hollande ayant signé la paix en 1795, c'est avec l'Autriche que se joue la partie. Et là éclate le génie militaire et politique de Bonaparte. En un an d'une fulgurante campagne d'Italie (avril 1796-avril 1797), il contraint l'empereur à la paix de Campoformio (octobre 1797), et devient le sauveur de la République et le réorganisateur de l'Europe. Celle-ci voit naître ces « républiques sœurs » qui prolongent la française : batave en Hollande, helvétique en Suisse, cisalpine, ligurienne, romaine, parthénopéenne en Italie, et la France désormais vit de l'argent pris à l'étranger et s'enrichit de ses œuvres d'art.

Mais le pouvoir a horreur du vide : Bonaparte. Le contraste est donc grand entre la confuse vie politique intérieure, qui pourtant n'exclut pas d'importantes réformes comme la création des *écoles centrales, l'organisation de la conscription militaire ou la mise en œuvre d'expositions industrielles, et l'éclat des armes. La résistance anglaise cependant la ternit, et Bonaparte pense qu'un coup porté au loin sur les lignes du commerce britannique affaiblirait celui-ci et ajouterait à sa propre gloire. Ainsi s'engage-t-il en mai 1798 dans l'expédition d'Égypte, qu'il s'attendait à trouver facile. Mais à Aboukir, le 1^{er} août 1798, la flotte anglaise écrase la française, l'expédition est enfermée dans sa conquête et, sur le continent, l'Angleterre met sur pied une seconde coalition.

C'est alors le double coup de dé. Bonaparte réussit à quitter l'Égypte, à échapper aux navires anglais, à être à Paris le 16 octobre 1799. Le 9 novembre (18 brumaire an VIII), par un coup d'État hasardeux, il réussit à renverser le Directoire et, par le moyen d'un triumvirat provisoire, à conquérir un pouvoir qu'il ne lâchera plus.

DOCUMENT 1

Le calendrier révolutionnaire. Exemple de l'an II

L'an II			
<i>Automne</i>		<i>Été</i>	
Vendémiaire	22 sept. 93 - 21 oct. 93	Messidor	19 juin 94 - 18 juill. 94
Brumaire	22 oct. 93 - 20 nov. 93	Thermidor	19 juill. 94 - 17 août 94
Frimaire	21 nov. 93 - 20 déc. 93	Fructidor	18 août 94 - 16 sept. 94
<i>Hiver</i>			
Nivôse	21 déc. 93 - 19 janv. 94	<i>Jours complémentaires</i>	
Pluviôse	20 janv. 94 - 18 févr. 94	<i>ou « sans-culottides »</i>	
Ventôse	19 févr. 94 - 20 mars 94	1 ^{er} jour	17 septembre 94
<i>Printemps</i>		2 ^e jour	18 septembre 94
Germinal	21 mars 94 - 19 avril 94	3 ^e jour	19 septembre 94
Floréal	20 avril 94 - 19 mai 94	4 ^e jour	20 septembre 94
Prairial	20 mai 94 - 18 juin 94	5 ^e jour	21 septembre 94

Messidor (10^e mois)

1794	1^{re} décade					
J 19	Primidi	1	Seigle	M 1	Tridi	13 Giroflée
V 20	Duodi	2	Avoine	M 2	Quartidi	14 Lavande
S 21	Tridi	3	Oignon	J 3	Quintidi	15 Chamois
D 22	Quartidi	4	Véronique	V 4	Sextidi	16 Tabac
L 23	Quintidi	5	Mulet	S 5	Septidi	17 Groseille
M 24	Sextidi	6	Romarin	D 6	Octidi	18 Gesse
M 25	Septidi	7	Concombre	L 7	Nonidi	19 Cerise
J 26	Octidi	8	Echalote	M 8	Décadi	20 PARC
V 27	Nonidi	9	Absinthe		3^e décade	
S 28	Décadi	10	FAUCILLE	M 9	Primidi	21 Menthe
	2^e décade			J 10	Duodi	22 Cumin
D 29	Primidi	11	Coriandre	V 11	Tridi	23 Haricots
L 30	Duodi	12	Artichaut		Etc.	

Le 20 septembre 1793, Romme, mathématicien et député du Puy-de-Dôme, présenta à la Convention le projet d'un nouveau calendrier qui établissait « l'ère des Français » :

« ART. 1^{er} [du décret du 5 octobre 1793]. - L'ère des Français compte de la fondation de la République, qui a eu lieu le 22 septembre 1792 de l'ère vulgaire, jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne, en entrant dans le signe de la Balance à 9 h 18 mn 30 s pour l'Observatoire de Paris [...]

« ART. 7. - [...] L'année est divisée en 12 mois égaux de 30 jours chacun, après lesquels suivent 5 jours pour compléter l'année ordinaire [...]

« ART. 8. - Chaque mois est divisé en trois parties égales, de 10 jours chacune [...]

« ART. 10. - [...] En mémoire de la Révolution [...], la période bissextile de 4 ans est appelée la *franciade*. Le jour intercalaire qui doit terminer cette période est appelé le *jour de la Révolution* [...] »

Le 6 octobre 1793, Fabre d'Églantine, poète dramatique et député de Paris, présenta à la Convention un rapport sur les dénominations des jours et des mois. Le décret du 4 frimaire an II (24 novembre 1793), qui les adoptait, s'exprimait ainsi :

« [...] Une longue habitude du calendrier grégorien a rempli la mémoire du peuple d'un nombre considérable d'images qu'il a longtemps vénérées, et qui sont encore aujourd'hui la source de ses erreurs religieuses ; il est donc nécessaire de substituer, à ces visions de l'ignorance, les réalités de la raison et, au prestige sacerdotal, la vérité